

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023**

Date de convocation : 15 mars 2023

Date d'affichage : 15 mars 2023

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAADY Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, Mr BERVEILLER Daniel, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme LECOQ Véronique, M. DUMONT Pascal, Mme GANDON Nathalie, M MARCHAND Stéphane, Mme DOSME Sylvie, Mme BAZOGE Liliane,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mr CANVA Andrew à Mme DOSME Sylvie

Absent(s) : M. MARTINS Pedro, M. BIZEBARD Thierry

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques

Approbation du PV du CM du 06 février 2023 : 21 pour

Arrivée de Mr BIZEBARD à 20H41

Délibération n°23-010 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire suite à la présentation du Rapport pour l'année 2023

Mme SELLEM remercie les agents communaux pour les efforts mis en place dans les économies d'énergie et plus largement pour leur engagement dans la bonne gestion des dépenses communales.

Elle remercie également M. Gaudart pour le travail réalisé pour le ROB, les élus pour leur gestion attentive des finances locales, et Mme Camille Camou pour l'analyse et les alertes partagées dès 2015 qui nous permettent aujourd'hui d'aborder ces crises plus sereinement.

Délibération n°23-011 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le programme 2023 pour l'acquisition de mobiliers et matériels pour le nouveau restaurant scolaire

Le conseil est clos à 21H50

La séance est levée à 22H05

Le compte rendu de la séance a été affiché le 22 mars 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 20 mars 2023

Le Maire,
Lucie SELLEM.



